

[Postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse](#)  
[1]

[Arrêté du 26 août 2016 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse, au titre de l'année 2016](#) [2]  
*Journal officiel de la République française*, n° 0208 du 7 septembre 2016

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 26 août 2016, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse, ouverts au titre de l'année 2016, est fixé à 28 postes. Ces postes sont répartis de la manière suivante : 14 postes au concours externe et 14 postes au concours interne. En outre, 2 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

## Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/postes-offerts-aux-concours-externe-et-interne-pour-le-recrutement-de-psychologues-de-la>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/8/26/JUSF1624077A/jo>